



LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2025-04 du lundi 17 février 2025

relatif à

**LA DEMANDE DE CREDIT D'OUVRAGE POUR LE
REAMENAGEMENT DE L'AVENUE DU CLOITRE ET LE
REEMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET DES
CANALISATIONS DES EAUX USEES**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

En avril 2013, le Conseil communal d'Aigle validait le préavis 2013-07 pour la demande de crédit des travaux de réaménagement des espaces publics du centre-ville d'Aigle qui incluait l'avenue du Cloître. Ce préavis a été annulé en 2015 par l'invalidation de la votation populaire par le tribunal fédéral.

Le projet Aigle Centre prévoyait une réfection intégrale de l'avenue avec le remplacement complet des infrastructures souterraines et des arbres, ainsi qu'une réfection simple de l'aménagement de surface.

Aucune intervention n'a depuis été effectuée sur cette avenue. L'état des infrastructures souterraines et du revêtement de surface nécessite un renouvellement à très court terme. Plusieurs fuites sur les conduites d'eau potable et les canalisations des eaux usées ont été observées ces dernières années. Le revêtement de surface présente d'importants dégâts.

2. HISTORIQUE

Pour mémoire, le cheminement du dossier jusqu'à aujourd'hui est le suivant :

- 22.04.2013 Préavis 2013-07 pour l'aménagement du centre-ville d'Aigle
- 11.2013 La population aiglonne est appelée à se prononcer sur le projet par le biais d'un référendum. Le oui l'emporte à 51.5%
- 10.2015 Le référendum est invalidé par le tribunal fédéral à la suite du recours sur la votation populaire
- 09.05.2017 Etats généraux Centre-ville
- 29.01.2018 Préavis 2018-02 pour l'adoption du « Schéma directeur des espaces publics » (SDEP) par le Conseil communal
- 01.10.2018 Préavis 2018-15 pour l'agrandissement du parking Chevron
- 15.03.2020 Démarrage des travaux d'agrandissement du parking Chevron
- 09.2020 Agrandissement du parking Chevron (augmentation de 60 à 126 places)
- 2022-2023 Développement du projet de réaménagement de l'avenue et séances de consultation avec les riverains immédiats de l'avenue
- 11-12.2023 Mise à l'enquête publique du projet de réaménagement (procédure LATC)
- 01-06.2024 Traitement des oppositions, adaptations du projet
- 07.2024 Envoi du dossier à l'examen préalable à la DGMR (procédure LRou)
- 11.2024 Retour de l'examen préalable : négatif
- 11.2024 Modification du projet et transmission pour examen préalable complémentaire
- 11.2024 Retour de l'examen préalable complémentaire : positif

Lors du lancement des études en 2022, le projet de réaménagement de l'avenue du Cloître a fait l'objet d'une consultation des propriétaires riverains. Les différentes séances et discussions ont permis de prendre en compte leurs avis et besoins. Il s'agissait notamment d'éviter de planter de nouveaux arbres à proximité immédiate des vignes, de conserver des places de stationnement de courte durée et de laisser des espaces libres pour les livraisons et les camions de transports, notamment à proximité du commerce de vin situé sur l'avenue.

Le projet de réaménagement de l'avenue du Cloître a été déposé à l'enquête publique selon la procédure CAMAC (LATC) en novembre 2023, en partant du principe que ce projet de réaménagement pouvait être considéré comme étant de minime importance. En effet, le sens de circulation reste identique à l'état existant, le gabarit est peu modifié, le régime de vitesse à 30km/h reste inchangé et le projet ne prévoit aucune modification sur la route cantonale (avenue Chevron). Dans le cadre de la procédure CAMAC, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a émis un préavis négatif, indiquant que ce projet devait suivre la procédure LRou avec un examen préalable.

L'enquête publique a toutefois été menée jusqu'au bout. Elle a donné lieu à une opposition collective qui a ensuite été retirée suite à des modifications mineures apportées au projet.

A la suite de cela, le dossier a été transmis à la DGMR pour un examen préalable conformément à la LRou. Il a abouti à un premier préavis négatif avec des demandes de modifications, principalement pour le maintien de l'allée d'arbres historiques étant donné que cette avenue est classée comme voie historique. Le projet a été adapté suite aux remarques du Canton et soumis à un examen préalable complémentaire. La nouvelle version du projet a fait l'objet d'un préavis positif de la DGMR.

A l'issue de la procédure, la DGMR a confirmé qu'une nouvelle mise à l'enquête du projet n'était pas nécessaire. Même si l'enquête a été effectuée avant l'examen préalable, les modifications apportées au projet suite aux oppositions et aux demandes du Canton sont considérées comme mineures.

3. CONTEXTE ACTUEL

3.1. Etat existant

L'avenue du Cloître est actuellement en zone 30 à sens unique direction est avec un gabarit variable de 3m60 à 5m80. Le tracé rectiligne de la rue ne correspond pas au principe de la zone 30, aucun élément de modération ne permettant de ralentir la vitesse du trafic.

Le trottoir au nord est ponctuellement étroit (1m80) et la traversée de l'avenue du Chamossaire est actuellement peu sécuritaire (absence de trottoir), notamment pour rejoindre le nouveau quartier de la résidence des Ormonts à l'ouest ou aller en direction du château.

Environ 18 places de stationnement sont existantes (régime avec disque maximum 3h), en plus des 126 places aménagées dans le parking Chevron agrandi (66 avant travaux).

L'arborisation est vieillissante avec 15 tilleuls dont l'état sanitaire devient préoccupant. Les tailles répétées sur ces arbres ne permettent plus d'augmenter le volume de leur canopée et leur effet d'ombrage est restreint. Leur situation, dans de minuscules fosses, a également limité leur développement au fil du temps. Il est à noter que plusieurs arbres ont déjà été abattus au cours de la dernière décennie. Ils n'ont jusqu'à présent pas été compensés en raison de l'intention, datant de 2013, de procéder à la réfection totale de l'avenue. Dans l'intervalle, leurs fosses ont simplement été rebouchées.

La rue est équipée de deux bancs vétustes qui n'invitent que peu à la détente.



Figure 1 : Plan de l'état existant

L'enrobé de la chaussée et des trottoirs est en mauvais état. Plusieurs réparations ponctuelles, datant de plusieurs années, ont été effectuées. L'état actuel ne permet plus d'intervenir ponctuellement, une réfection globale devient urgente.



Figure 2 : Photos de l'état existant

Concernant les infrastructures souterraines, une conduite d'eau potable en fonte datant de 1964 traverse toute la rue au nord.

Pour l'eau usée, les immeubles situés sur la partie est de la rue sont directement raccordés au collecteur sous l'avenue du Chamossaire, en traversant des parcelles privées (vignes).

Un passage caméra effectué en mars 2023 a démontré que les tuyaux en béton présentaient un état de dégradation avancé avec la présence de fuites.



Figure 3 : Réseaux existants : canalisation d'eau potable (en vert) et conduites d'eaux usées (en brun)

4. DESCRIPTION DU PROJET

4.1. Projet d'aménagement

En préambule, l'évolution du projet entre les différentes étapes (enquête publique, oppositions, examen préalable) sont décrites ci-après afin de faire un état des lieux des modifications apportées et de l'historique du projet.

Le projet validé par le Canton à l'issue de l'examen préalable est détaillé par la suite.

Projet mis à l'enquête publique

Lors de la mise à l'enquête, deux décrochés horizontaux plantés d'arbres étaient prévus au sud de l'avenue.



Figure 4 : Plan du projet mis à l'enquête publique

Projet adapté suite aux oppositions et transmis à l'examen préalable

A l'issue de l'enquête publique, l'opposition reçue demandait notamment à ce que :

- Le stationnement soit intégralement supprimé sur l'avenue ;
- Le nombre d'arbre soit augmenté ;
- Des zones pour la biodiversité soit aménagées avec des murgiers tout en effectuant des ouvertures dans les murs de vigne pour le passage de la petite faune ;
- L'eau soit gérée à ciel ouvert avec la création de noue d'infiltration ;
- L'intérêt touristique de la rue soit augmenté avec la création d'une rue-jardin.

Des séances de conciliation ont été menées avec les opposants. Elles ont abouti à quelques modifications du projet :

- Création de quelques murgiers pour la petite faune dans la bande végétale prévue au pied des murs de vignes existants ;
- Déplacement de trois arbres, qui était initialement prévus au sud, sur le trottoir afin de densifier l'alignement et amener davantage d'ombre pour les piétons ;
- Plantation d'au minimum un arbre entre chaque place de stationnement ;
- Déplacement d'une place de stationnement qui a abouti à la création d'une place livraison devant le commerce de vin.

Le projet a été modifié selon l'extrait de plan de la figure 5 amenant au retrait de l'opposition.

Il s'agit de la version envoyée à l'examen préalable.



Figure 5 : Plan du projet adapté suite aux oppositions et transmis pour le premier examen préalable

Version finale du projet

Au retour de l'examen préalable, le Canton a émis un préavis négatif pour les motifs suivants :

- DGIP : Nécessité de maintenir l'alignement d'arbres historique étant donné que cette avenue est répertoriée comme voie historique ;
- DGIP : Nécessité de conserver les essences historiques des arbres, à savoir des tilleuls ;
- DGMR : Demande d'élargir la chaussée au droit des places de stationnement pour permettre le croisement avec les cycles à contre-sens.

Le dossier a été retransmis pour examen préalable complémentaire avec l'intégration de quelques modifications, tout en démontrant que la conservation d'une allée d'arbres continue, telle qu'existant à l'époque, n'était tout simplement pas possible en raison des accès privés sur l'avenue dont les visibilitées sur la voie publique doivent être garanties.

Il a également été démontré que la plantation d'une allée monospécifique (tilleuls) était une pratique révolue. En effet, la tendance actuelle va dans le sens de varier les essences de manière à éviter un dépérissement total des plantations au cas où une essence particulière serait sujette à des attaques phytosanitaires ou à mal résister aux contraintes climatiques.

pendant la période des vendanges, tout en laissant la chaussée et le trottoir libres pour le passage des piétons et des véhicules. Cette nouvelle configuration offre plus d'espace que l'état actuel, les camions de livraisons devant soit empiéter sur le trottoir, soit sur la chaussée.

Les cinq places pour deux-roues motorisés existantes devant le parking Chevron sont maintenues.

Aménagement

Le tracé de la chaussée sera aménagé avec des petites sinuosités permettant de modérer la vitesse des véhicules conformément au principe de la zone 30, d'offrir des surlargeurs pour permettre de planter des arbres et de rompre l'aspect rectiligne de la chaussée.

Environ 600m² de surfaces perméables (contre 20m² actuellement) seront aménagées sous la forme d'espaces végétalisés avec de la prairie fleurie et des plantes vivaces ou en pavés perméables (cheminements piétons secondaires et zone du pressoir).

Les quinze tilleuls abattus seront compensés par trois nouveaux arbres majeurs, vingt-deux arbres à moyen/grand développement, cinq arbustes en cépée et une cinquantaine de buissons.

Trois bancs seront installés sur la rue afin d'offrir des zones de détente et de repos avec des ouvertures sur le grand paysage.

Matériaux

Le projet prévoit une importante désimperméabilisations des sols et le recours à des matériaux clairs pour augmenter l'albedo et diminuer l'effet d'îlot de chaleur.



Figure 9 : Matériaux projetés

Les matériaux prévus sont :

- Chaussée : enrobé standard ;
- Trottoir : enrobé « Colbille » clair permettant d'atténuer les effets d'îlots de chaleur ;
- Espaces verts : mélange de prairie fleurie et de plantes vivaces ;
- Espaces de détente (autour des arbres) : graviers stabilisés ;
- Place de stationnement : pavés.

Pour les éléments linéaires, il est prévu :

- Entre le trottoir et la chaussée : bordures granite biaises de 6cm de hauteur, notamment pour les accès privés ;
- Entre les espaces verts et la chaussée : bordures granite droite de min. 6 cm de hauteur pour restreindre le passage des véhicules dans les espaces végétalisés ;
- Entre le trottoir et les espaces verts : voliges métalliques à niveau.

Végétation

Le choix des végétaux se porte sur une mixité entre essences indigènes et essences adaptées à la station.

Le choix définitif des essences dépendra également des disponibilités en pépinières lors de la commande.

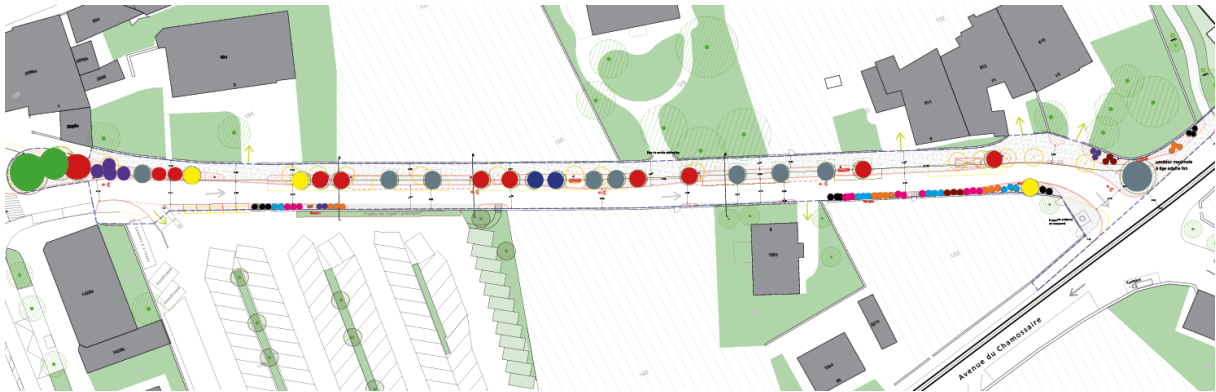


Figure 10 : Concept de plantation

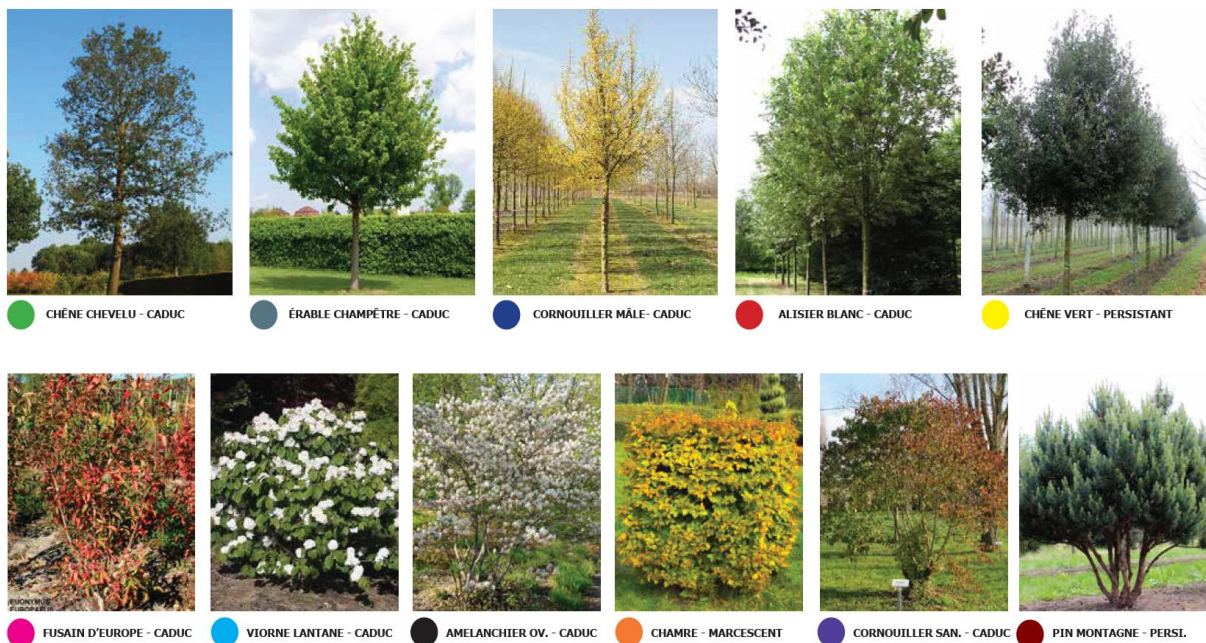


Figure 11 : Palette végétale

Mobilier et éclairage

Trois nouveaux bancs seront installés sur l'avenue, dont au moins deux équipés d'accoudoirs pour les personnes à mobilité réduite.

L'éclairage sera également intégralement refait. Les mâts d'environ 6m actuellement implanté au sud de la chaussée seront remplacés par des mâts de 4m implantés sur le trottoir en bordure de chaussée. Cette nouvelle implantation permet d'éclairer la chaussée et le trottoir tout en diminuant leur hauteur afin de réduire la pollution lumineuse.

Conformément au Plan lumière, ils seront équipés d'un système d'auto-détection afin de ne pas rester allumer toute la nuit.

Gestion des eaux

Le projet prévoit de récupérer les eaux de surface au moyen de grilles implantées à intervalles réguliers le long de l'avenue et reliées par une canalisation. Cette dernière aboutira dans une tranchée d'infiltration située sous le grand îlot de verdure située à l'entrée de la rue (après le carrefour avec l'avenue Chevron).

Les eaux du trottoir seront prioritairement dirigées dans les espaces verts, le trop-plein sera renvoyé dans la conduite susmentionnée et le puit-perdu.

4.2. Infrastructures souterraines

Réseau d'eau potable

La conduite d'eau potable sera entièrement remplacée. Une modification ponctuelle du tracé, au carrefour Cloître/Chamossaire est prévue afin de pouvoir permettre la plantation d'un nouvel arbre.

Réseau d'eaux usées

Les raccordements des habitations au collecteur existant sous l'avenue du Chamossaire seront refaits jusqu'en limite de domaine public avec la création d'une canalisation unique sous la partie est de l'avenue. Cette nouvelle canalisation permettra ainsi d'éviter le passage du réseau sous des parcelles privées.

Réseaux d'eaux claires

Actuellement renvoyées dans le collecteur des eaux usées, l'ensemble du système de récupération des eaux claires sera revu. Les eaux claires seront directement renvoyées dans les espaces végétalisés, le trop plein sera infiltré dans une tranchée drainante aménagée sur l'îlot de verdure à l'ouest de la rue. Ce procédé permet d'une part d'arroser les végétaux, d'autre part d'infiltrer les eaux directement dans le terrain sans les renvoyer à la STEP.

Éclairage public

L'éclairage public sera intégralement refait à neuf sur l'ensemble de la rue. Le système de mâts avec câbles aériens au sud de la rue sera démantelé. De nouveaux mâts, conformes au plan lumière, seront installés en bordure du trottoir afin de garantir l'éclairage de la chaussée et du trottoir. Le positionnement sur le trottoir permet également de limiter leur hauteur à 4m et de diminuer la pollution lumineuse.

Autres services

Pour les autres réseaux qui ne sont pas à la charge de la Commune (gaz, télécommunications, électricité), une coordination est actuellement menée avec les différents prestataires afin d'intégrer leurs éventuels besoins de renouvellement dans le cadre des travaux. La SATOM ne prévoit pas de passer sur l'avenue du Cloître avec le CAD.

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Etant donné que des travaux sont dans tous les cas nécessaires pour renouveler les infrastructures souterraines et le revêtement de surface, l'opportunité est saisie pour améliorer qualitativement l'aménagement de surface en diminuant sensiblement l'imperméabilisation des sols, en augmentant la couverture en canopée de la rue et en améliorant les itinéraires pour la mobilité douce.

Ce réaménagement s'inscrit également dans la continuité des travaux en cours ou planifiés ces prochaines années pour la requalification du centre-ville.

Ce réaménagement concrétise les objectifs de mobilité et environnementaux définis dans les planifications cantonale et communal en vigueur, notamment le Plan directeur communal (PDCom) le Schéma directeur des espaces publics, le Schéma directeur cyclable et le Plan climat communal.

6. PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

Le projet a été mis à l'enquête du 15 novembre 2023 au 14 décembre 2023 au selon la procédure LATC.

Le projet a ensuite fait l'objet d'un examen préalable avec un préavis négatif reçu le 11 novembre 2024, puis d'un examen préalable complémentaire avec un préavis positif reçu le 5 décembre 2024.

Pour la suite du processus, le planning est le suivant :

- | | |
|---|-----------------------|
| - Préavis au Conseil communal : | Mai 2025 |
| - Appel d'offres pour les travaux | Juin 2025 |
| - Adoption par le Département | Juillet 2025 |
| - Entrée en force du permis de construire | Août 2025 |
| - Début des travaux | Octobre-novembre 2025 |
| - Fin des travaux | Mai 2026 |

7. ELEMENTS DE COMPARAISON

Le réaménagement de l'avenue du Cloître s'inscrit dans la vision globale de réaménagement des espaces publics entamée ces dernières années avec le réaménagement de la rue du Collège, de l'entrée de la rue du Midi, de la rue du Rhône (partie haute), du Chemin de l'Hôpital et du Grand-Chêne ainsi que les projets en cours d'étude tels que le

réaménagement de la Place du Marché, de la rue du Rhône (partie basse), de la rue du Midi et de l'avenue des Ormonts.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de réaménagement de l'avenue du Cloître a été analysé sous l'angle de l'outil boussole 21.

La majorité des critères sont favorables. Les domaines qui ne sont pas concernés par le projet n'ont pas été évalués.



Les plantations prévues et l'aménagement de surfaces perméables et végétalisées permettront d'accroître sensiblement la présence végétale sur la rue. Le choix des espèces et essences, indigènes ou adaptées au changement climatique, permettra d'accroître les zones de refuges et les ressources en faveur de la biodiversité. L'augmentation de la canopée contribuera également à réduire l'effet d'îlot de chaleur.

L'aménagement d'une importante surface perméable ainsi que l'infiltration des eaux de pluie dans les surfaces végétales permettront d'une part de valoriser les eaux de surfaces pour l'arrosage direct des plantations, d'autre part d'infiltrer ces eaux sur site sans les renvoyer à la STEP.

La réfection des trottoirs, l'installation de mobilier urbain et la création d'un contresens cyclable participent également à encourager les déplacements à pied ou à vélo au centre-ville de manière à réduire les nuisances sonores et atmosphériques.

La requalification de cet axe, qui relie le centre-ville au Château, permet de mettre en valeur l'intérêt patrimonial et touristique de ce cheminement historique.

L'aménagement de plusieurs zones à l'ombre des arbres et équipées de mobilier permet de créer de nouveaux espaces de repos, de détente et d'ouverture sur le grand paysage.

L'ensemble de ces mesures permettra d'améliorer la qualité de vie au centre-ville.

La requalification du secteur participera à la redynamisation du centre-ville avec l'extension des surfaces au profit de la mobilité douce et appropriables pour les différents usagers. Le maintien de quelques places de stationnement de courte durée permettra de conserver l'accessibilité aux commerces situés le long de l'avenue, en complément des places disponibles dans le parking Chevron.

Le projet proposé s'inscrit donc dans une logique de développement durable.

9. CONFORMITE AVEC LES PLANIFICATIONS SUPERIEURES

Plan Directeur cantonal (PDCn)

La mesure B34 « Espaces publics » a pour objectif d'améliorer l'attractivité des espaces publics en misant sur la qualité, la vitalité et la sécurité. Les mesures définies consistent à améliorer la multifonctionnalité et la sécurité des espaces publics, à assurer la coordination des espaces publics avec les réseaux de cheminements, à favoriser les usagers multifonctionnels favorables au dynamisme économique et social, à mettre en valeur le patrimoine architectural, urbanistique et culturel caractéristique, à valoriser et mettre en réseau les objets naturels existants localisés dans les espaces publics et à faciliter l'accès aux espaces naturels proches des centres.

Plan Directeur intercommunal (PDDi Chablais Agglo)

Projet d'agglomération de 2^{ème} génération (PA2) : La mesure R1 « Réaménagement du centre-ville d'Aigle » prévoit le réaménagement complet des espaces publics du centre-ville avec l'objectif de mieux partager l'espace entre les différents usagers et modes de transports pour réduire la vitesse du trafic automobile et assurer la sécurité et le confort de tous les usagers. L'estimation des coûts avait été évaluée à CHF 11'000'000.-.

Projet d'agglomération de 3^{ème} génération (PA3) : La mesure CV « Cœur de Ville » a pour objectif d'assurer l'intégration urbaine des équipements publics dans l'aire d'influence du cœur de ville (aménagement d'espaces public continus, liaisons de mobilité douce) tout en redynamisant le centre-ville pour éviter une baisse de fréquentation des commerces.

La mesure 7.2 « Réaménagement du centre-ville d'Aigle » reprend les mêmes objectifs que ceux de la mesure R1 du PA2. L'estimation des coûts avait également été évaluée à CHF 11'000'000.-.

Projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4) : La mesure EPQ « Espaces publics de qualité » a pour but de créer des espaces publics de qualité en rationalisant les espaces de

circulation et de stationnement, en aménageant des espaces propices à l'appropriation par les habitants, en prenant en compte le contexte patrimonial et en privilégiant des aménagements paysagers de qualité favorisant la biodiversité.

Plan Directeur Communal

L'avenue du Cloître est considérée comme un axe culturel faisant le lien entre le centre-ville et le château.

Concernant l'environnement, le PDCom définit l'objectif d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Concernant la mobilité, le PDCom définit les objectifs de rééquilibrer le rapport entre mobilité douce (MD), transports publics (TP) et transports individuel motorisé (TIM) et de développer un réseau de MD pour les déplacements quotidiens.

Schéma Directeur des espaces publics

L'avenue du Cloître est identifiée comme espace rue à requalifier en assurant les continuités piétonnes, en repensant l'arborisation, en réorganisant le stationnement et en réactualisant le mobilier urbain.

Schéma Directeur cyclable

L'avenue du Cloître est identifiée comme rue cyclable à créer dont l'aménagement reste à définir. L'instauration d'un contre-sens cyclable permet de renforcer le rôle de cet axe dans les déplacements à vélos entre le Château et le centre-ville.

La mesure proposée est donc conforme aux planifications communales, intercommunales et cantonales.

10. INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total de CHF 1'314'500.- est calculé sur la base d'offres et d'avant-métrés selon les prix courants 2024 au stade du devis général du projet d'ouvrage. Toutefois, la forte variation des prix actuelle rend l'exercice difficile.

Travaux de génie civil

Installation de chantier	50 000.00 CHF
Démolition d'éléments existants	20 000.00 CHF
Essais divers	12 000.00 CHF
Fouilles et terrassements	165 000.00 CHF
Construction réseaux enterrés	22 000.00 CHF
Bordures et pavage	162 000.00 CHF
Chaussée et revêtements	200 000.00 CHF
Revêtements perméables	3 000.00 CHF

Réseaux

Conduites d'eau potable	60 000.00 CHF
Collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées	72 000.00 CHF
Autres services	1 000.00 CHF

Eclairage public

Fourniture et pose	42 000.00 CHF
--------------------	---------------

Mobilier urbain

Fourniture et pose de bancs	11 000.00 CHF
Fourniture et pose de poubelles	11 000.00 CHF

Marquage et signalisation

Marquage	3 000.00 CHF
Signalisation verticale	7 000.00 CHF

Plantations

Abattages et défrichage	20 000.00 CHF
Fourniture et plantation d'arbres	46 000.00 CHF
Fourniture et plantations d'arbrustes	9 000.00 CHF
Plantations de plantes vivaces et prairie fleurie	17 000.00 CHF
Fourniture et pose de terre végétale, substrat et fosses de plantation	74 000.00 CHF
Protection plantations	12 000.00 CHF

Entretien

Entretien sur deux ans : végétation, substrat, revêtements perméables	25 000.00 CHF
---	---------------

Travaux en régie

Estimation	15 000.00 CHF
------------	---------------

Divers et imprévus 10%	100 000.00 CHF
------------------------	----------------

Honoraire mandataires

Honoraires ingénieur civil	40 000.00 CHF
Honoraires géomètre	12 000.00 CHF
Honoraires divers spécialiste (hydrogéologue, géotechnicien, éclairagiste...)	5 000.00 CHF

Totaux HT	1 216 000.00 CHF
TVA 8.1 %	98 496.00 CHF

Totaux TTC	1 314 496.00 CHF
-------------------	-------------------------

Ces travaux d'aménagement de l'avenue du Cloître figurent dans le plan d'investissement de la législature en cours pour un montant de CHF 950'000.-.

Le projet a été intégré comme mesure d'agglomération dans deux planifications (PA2 et PA3). Il respecte l'ensemble des objectifs décrit par les mesures d'agglomération permettant ainsi d'obtenir un cofinancement à hauteur de 35% des coûts imputables. Le montant exact du cofinancement doit encore être confirmé par la signature de la convention de cofinancement établie une fois le permis de construire approuvé par le Département. Le cofinancement de la Confédération devrait toutefois s'élever aux environs de CHF 350'000.- TTC, portant ainsi le montant à charge de la Commune à environ CHF 965'000.- TTC.

Concernant l'eau potable, une demande de subvention auprès de l'ECA sera faite, via la procédure APREAU.

Lors du préavis 2013-07, l'estimation du coût des travaux pour le réaménagement de l'avenue du Cloître se montait à CHF 911'860.-. La différence de prix par rapport au présent préavis s'explique principalement par l'augmentation des coûts des travaux de construction et des matériaux (augmentation du coût de la vie et des prix des matières premières, inflation, etc.) et l'augmentation du périmètre en direction de la Place du Marché.

Le montant de CHF 1'314'500.- sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté, le moment venu, aux meilleures conditions.

Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

Amortissements

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent et dans le cadre des travaux relatifs à ce préavis, un amortissement de 40 ans sera appliqué dès la fin des travaux et un amortissement de 60 ans pour la partie concernant ceux liés à l'eau potable et aux eaux claires par prélèvements dans les comptes de réserve concernés pour autant qu'ils soient suffisamment approvisionnés, également dès la fin des travaux.

11. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n°2025-04 du lundi 17 février 2025
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'adopter le plan de réaménagement de l'avenue du Cloître ;
2. De demander à la Municipalité de transmettre le dossier à la DGMR en vue de l'approbation du plan par le Département ;
3. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 1'314'500.- TTC pour les travaux de réaménagement de l'avenue du Cloître ;
4. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 1'314'500.- TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions ;
5. De déduire les subventions obtenues ;
6. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées et des eaux claires.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

G. Devaud

A. Décaillet

Municipaux délégués : M. Grégory Devaud, Syndic et M. Jean-Luc Duroux, Municipal

Annexe : Plan du projet de réaménagement de l'avenue du Cloître